



Conseil municipal d'Aigre (Charente)

Procès-Verbal

Séance du 5 septembre 2025

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY			X	Pouvoir à Nicole DELUSSET
Damien TRILLAUD	X			
Tanguy GAILLARD			X	
Emilie ROUX			X	
Hugues CLEMENT			X	Pouvoir à Olivier GEOFFRION
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL			X	Pouvoir à Amandine GUILLAUME
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			
Amandine BERNARD			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2025 est adopté.

ATTRACTIVITE

Prolongation de la convention opérationnelle avec l'EPF / « La Cagouille »

Le Maire rappelle la convention opérationnelle signée entre la commune d'Aigre, la communauté de communes Cœur de Charente et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) pour une durée de 4 ans, confiant à l'EPFNA l'acquisition et le portage du foncier nécessaire au projet de réinvestissement du bar-restaurant-multiservices « La Cagouille » à Villejésus. Il informe les membres que les travaux ont pris un peu de retard par rapport aux délais prévus.

Le bien a été acquis par l'EPFNA (nue-propriété) et la commune (usufruit) le 11/05/2022, la convention est donc valable jusqu'au 11/05/2026.

Afin de prolonger la durée de portage, et de permettre ainsi au porteur de projet de disposer d'une durée plus longue pour acquérir le bien le cas échéant, il est proposé de prolonger le portage jusqu'au 30/06/2027.

Ainsi, il convient que le conseil municipal délibère afin de prolonger le démembrement de propriété jusqu'au 30/06/2027, et autorise le Maire à signer l'acte complémentaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte complémentaire.

Taxe sur les friches commerciales – liste des locaux assujettis

Le Maire rappelle que les communes peuvent par délibération, instituer une taxe sur les friches commerciales situées sur leur territoire. Le Conseil municipal d'Aigre a délibéré en ce sens le 3 mai 2024.

Le Maire précise que les taux de taxes sont fixés, de droit, à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer chaque année, avant le 1^{er} octobre, afin que cette taxe annuelle sur les friches commerciales soit effective.

26 locaux vacants ont été recensés par la DDFIP dont 10 qui ne sont plus des commerces notamment à cause de déclarations qui étaient défaillantes. 3 locaux sont en rénovation. Le Maire précise que c'est la 1^{ère} année d'application de cette taxe.

Accord du Conseil Municipal.

Remplacement de la sonorisation d'Aigre

Le Maire rappelle que l'Association des commerçants avait fait installer en 2007 une sonorisation fixe dans les rues d'Aigre. Le dispositif est vieillissant et le coût de la réparation représente une charge importante pour l'Association des commerçants.

A la suite d'un échange entre la municipalité et l'Association, il est proposé de transférer l'installation à la commune. Dans l'urgence, les réparations nécessaires ont été effectuées par l'entreprise LC Studio (650€). Le dispositif est désormais installé à la mairie d'Aigre.

Des remplacements d'hauts parleurs et de câblages défectueux sont à prévoir (3 710€). Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour la prise en charge des frais afférents.

Accord du conseil municipal.

Création d'un podcast pour la balade « Nature et Patrimoine »

Le Maire rappelle que le PETR et l'Office du Tourisme portent le projet de création de podcasts sur plusieurs communes qui sont adhérentes à Villes et Villages Fleuris dont Aigre pour accompagner la « Balade nature et patrimoine ». La somme de 216€ avait été inscrite au budget. Finalement, la somme a donc été revue à la baisse et s'élève désormais à 150€. Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention à ce sujet.

Accord du Conseil Municipal.

Point sur le Lotissement Valtaud

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent l'état d'avancement de la commercialisation du Lotissement Valtaud.

Le Maire indique qu'un compromis a été suspendu à cause d'un problème sur l'étude de sol effectuée par un constructeur : Leur étude G2 indiquerait la présence de remblai. Cette étude a été faite par une entreprise différente de celle mandatée par le maître d'œuvre de la commune. Le point de sondage a été fait au même endroit mais il y a une incohérence entre les deux études G1 et G2.

Christophe Tyré propose de donner les coordonnées de plusieurs entreprises pour réaliser une autre étude G2 afin de comparer. Il est proposé de faire cette étude sur le terrain concerné pour l'instant, ainsi que sur un lot situé à un autre endroit.

Accord du Conseil Municipal pour qu'une entreprise effectue une étude G2 sur le lot 2 et le lot 11.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Projet d'aménagement des services techniques – implantation d'un abri photovoltaïque

Un point est fait sur l'état d'avancement de l'aménagement du local du service technique.

Le Maire-Adjoint en charge du matériel technique présente le projet d'implantation d'un hangar photovoltaïque pour abriter le matériel.

Raphaël Boucardeau informe qu'un premier devis a été fait par l'entreprise Sylvestre, il est en attente d'un second devis de LM soleil. Les fondations et le bardage seraient à la charge de la commune.

Cambriolage de l'atelier des services techniques

L'atelier municipal a été cambriolé durant le mois d'août, puis une nouvelle fois dans la nuit de vendredi 29 à samedi 30 août. Le "petit matériel" qui n'avait pas été volé la première fois a disparu (débroussailleuses, souffleurs...). Le total du préjudice s'établirait à environ 15 000€. Les gendarmes sont venus et une plainte a été déposée, les images de vidéo-surveillances ont été réquisitionnées. Un dossier est ouvert auprès des assurances.

Les agents ont de nouveau renforcé la sécurité de l'accès au bâtiment. Des devis pour des caméras et une alarme sont en cours d'établissement. Après le premier cambriolage, des caméras de chasse avaient été installées dans l'attente de caméras plus performantes et deux jeunes ont été pris en photo, ils seraient restés environ 1h sur les lieux. Les gendarmes ont pu relever des empreintes.

Les élus ont validé une première commande urgente (1700€) pour impacter le moins possible le travail des agents. Il conviendra de prévoir une nouvelle ligne budgétaire pour remplacer, par la suite, l'ensemble du matériel. Des devis ont été effectués pour un montant total de 15000€.

Accord du Conseil Municipal pour remplacer le matériel volé.

Ajout d'un point lumineux – Rue des Marais à Saint-Mexant

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue des Marais et de l'Impasse Texier, Enedis étudie la possibilité de déplacer les câbles aériens. Dans le cadre de ce projet, il est possible d'ajouter un point lumineux manquant au milieu de la rue des Marais, qui correspond à une demande des riverains. Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention avec le SDEG pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 569.06€.

Accord du Conseil Municipal.

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Point sur la rentrée scolaire

Le Maire et la Maire-Adjointe font le point sur la rentrée scolaire.

Sylvie Bris informe que la rentrée s'est bien passée dans les écoles. Les effectifs sont les suivants : 80 enfants en maternelle et 91 enfants en élémentaire.

Le Maire indique qu'il y aura peut-être plus d'enfants à l'avenir à cause des fermetures d'école aux alentours. Par rapport à l'année précédente, les effectifs sont en hausse.

La mutualisation de la restauration scolaire avec le collège a commencé, tout s'est bien passé. Les travaux avaient pris du retard mais tout était prêt pour la rentrée scolaire. Le carrelage sera fini à la Toussaint. Les denrées de l'école élémentaire ont été transmises au collège pour éviter les pertes. Il a fallu gérer, en lien avec les parents, les régimes alimentaires particuliers. Cependant, il y a un agent en moins à la cantine, il est proposé de recruter un agent pour 8h/semaine pour le service de restauration à partir de lundi 8 septembre.

Accord du Conseil Municipal pour le recrutement d'un agent à raison de 8h hebdomadaire.

Mutualisation de la restauration scolaire – Mise à disposition d'Audrey Grassin

Le Maire rappelle la mise à disposition d'Audrey Grassin de l'EHPAD Habrioux au restaurant scolaire au cours de l'année scolaire 2024-2025. Il informe que cette mise à disposition se poursuit (à 100%) à la rentrée 2025 à compter du 29 août, jour de la pré-rentrée, jusqu'au 31 octobre, pour qu'Audrey assure les fonctions de second de cuisine au collège dans le cadre de la mutualisation de la restauration scolaire. Un second de cuisine est en cours de recrutement pour une prise de poste au 1^{er} novembre.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de mise à disposition.

Accord du Conseil Municipal.

Subvention pour l'achat de tablettes numériques à l'école élémentaire

Le Maire informe que l'école élémentaire a fait une demande pour avoir 5 iPads (reconditionnés) pour mener à bien le projet en cours sur l'aménagement architectural de l'école, car l'application support est téléchargeable uniquement sur cette marque de tablette.

Il faudrait une tablette par niveau. Le projet est validé par les équipes pédagogiques de l'Education nationale. Le montant total des tablettes s'élève à 2 175€ TTC.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal.

Accord du Conseil Municipal.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Demande de subvention exceptionnelle du Comité de Jumelage

Les co-Présidents de l'association des échanges internationaux (jumelage) ont informé le Maire que la subvention allouée d'ordinaire par l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) a été refusée cette année. Elle était d'un montant de 6 000€ et était versée depuis 16 ans. L'association demande donc une subvention exceptionnelle à la commune pour disposer de la Trésorerie nécessaire afin de préparer l'accueil des allemands en 2026. Il rappelle que l'année prochaine, ce sera le 40^{ème} anniversaire du jumelage. L'association sollicite une subvention d'un montant de 750€ au regard du budget prévisionnel.

Accord du Conseil Municipal pour verser une subvention exceptionnelle de 750€ à l'association des échanges internationaux. (Les membres de l'association ne prennent pas part au vote.)

SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

Point sur la situation médicale – propositions d'actions

Le Maire rappelle le départ des Docteurs Rieutord de la maison de santé intercommunale d'Aigre au mois de décembre 2025, pour être salariés par le Centre de santé municipal de Cognac.

Plusieurs actions pourraient être envisagées :

- Souscription d'une application destinée aux professionnels de santé qui a pour but de les attirer sur le territoire (Ici santé ou DocTripper).
- Lancement d'une campagne de communication.
- Mise à disposition d'un logement pour les médecins.

Le Maire informe avoir contacté la mairie de Cognac, pour alerter sur l'absence d'équité territoriale à la suite du départ des médecins. Le Maire de Cognac, Morgan Berger, confirme que la patientèle d'Aigre des Docteurs ne sera pas reprise sur Cognac (sauf cas particuliers) et que le choix des Docteurs de s'installer sur Cognac relève d'un choix personnel ; ce n'est pas la commune de Cognac qui les a sollicités.

Le Maire informe avoir rencontré le Docteur Sigli qui effectue déjà des remplacements pour les Docteurs Rieutord actuellement, il est d'accord de faire quelques heures dans l'attente du recrutement d'un médecin.

La pharmacie a fait part de son intention de proposer de la téléconsultation lorsque le déménagement vers la rue du pont Boursier aura eu lieu.

Le Maire informe que le logement actuellement loué à l'EHPAD Habrioux, Rue Froide sera bientôt libéré lorsque les travaux seront terminés, il propose de réserver ce logement pour un médecin qui viendrait s'installer.

Accord du Conseil Municipal :

- Pour l'offre de l'entreprise Maïa pour communiquer sur la recherche de médecins.
- Pour la mise en place d'une application destinée aux professionnels de santé.
- Pour réserver le logement Rue Froide pour l'installation d'un médecin.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Remplacement d'un congé maternité – recrutement d'un CDD de remplacement & signature d'une convention avec le Centre de gestion

Le Maire informe les élus que Solène Lachaise sera en congé maternité au mois de novembre 2025 (jusqu'en mars 2026), il convient de la remplacer, au moins sur un temps partiel. Plusieurs missions seront re-réparties entre les agents ou assumées par les élus.

Le Maire a rencontré, Emeline BERTRAND, déjà secrétaire de mairie à Verdille, qui est d'accord pour assurer une partie de son remplacement. Le Maire propose qu'une partie de son temps de travail soit une mise à disposition avec la mairie de Verdille (7h), en accord avec la municipalité, et qu'un CDD soit conclu pour le temps restant (6h30). Elle effectuerait 13h30 hebdomadaire.

Le Maire informe que le centre de gestion peut proposer des recrutements ponctuels mais la commune doit signer une convention. Si d'autres remplacements devaient avoir lieu, le Maire propose de signer cette convention avec le centre de gestion.

Accord du Conseil Municipal pour le recrutement d'Emeline BERTRAND ainsi que pour la signature de la convention avec le centre de gestion.

Augmentation du temps de travail de Frédérique Boucardeau

Le Maire rappelle que Frédérique BOUCARDEAU effectue 20h hebdomadaires en tant que titulaire au sein de la commune d'Aigre. Avec la réorganisation du service de restauration scolaire, il convient d'augmenter son temps de travail à 25h hebdomadaires. Une saisine auprès du comité social territorial du centre de gestion a été effectuée car il s'agit d'une augmentation de temps de travail de plus de 10%, elle a reçu un avis favorable.

Accord du Conseil Municipal.

Suppressions de postes suite à avancement de grade

Le Maire rappelle que 3 agents étaient éligibles à un avancement de grade. Une saisine a été effectuée auprès du centre de gestion pour pouvoir supprimer leurs anciens postes :

- Adjoint administratif à 35h00 hebdomadaires
- Adjoint technique territorial à 25h00 hebdomadaires
- Adjoint technique territorial à 35h00 hebdomadaires

Le Maire informe que les représentants des collectivités au centre de gestion ainsi que les représentants du personnel ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Accord du Conseil Municipal.

Décision budgétaire modificative

Le Maire propose de rajouter et réajuster des programmes au budget.

Accord du Conseil Municipal.

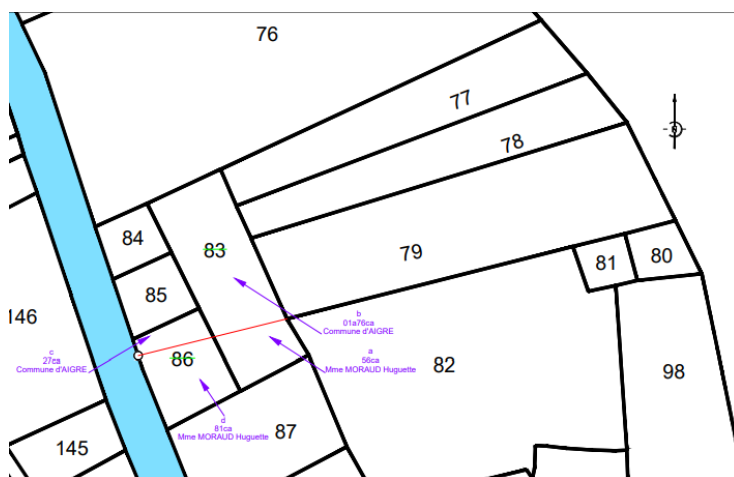
Acquisition et vente de parcelles

Le Maire rappelle l'accord du Conseil municipal pour acquérir une parcelle de voirie au Redour. La parcelle ayant été oubliée dans l'acte notarié de vente entre les conjoints PRADÉAU et Camille BOULARD, il est proposé de redélibérer pour acquérir la parcelle à l'euro symbolique aux conjoints PRADÉAU. Le Maire demande au conseil l'accord d'acquérir cette parcelle auprès de Maître Bégeault-Bazire, notaire. Accord du Conseil Municipal.



Le Maire présente la sollicitation de Madame Christine ARNOUX, qui souhaite acquérir un jardin. La municipalité est propriétaire de parcelles (AC 78, 83b, 84, 85, 86c) situées à Saint-Mexant d'une surface de 578m², qu'il propose de vendre à Madame ARNOUX pour 578€ (frais de Notaire à la charge de l'acquéreur).

Accord du Conseil Municipal.



A la suite de l'incorporation des biens vacants et sans maitres, plusieurs personnes ont proposé d'acheter certaines de ces parcelles :

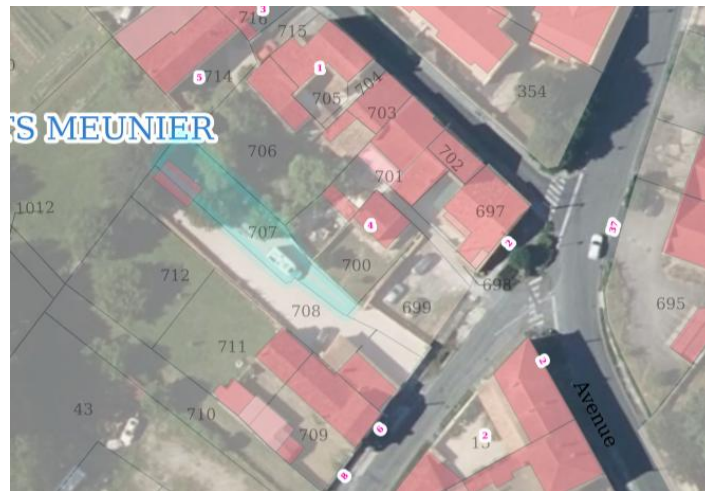
- Madame Marcelle BRINGUET BIARD souhaite acheter la parcelle ZE 31 située à Bois Billon d'une superficie de 6920m². Le Maire demande l'accord du conseil pour effectuer cette vente par acte notarié. Il propose que le tarif soit fixé à l'euro symbolique, car les taxes foncières sont déjà payées par Mme BRINGUET.

Accord du Conseil Municipal.



- Monsieur Jean SABAS souhaite acquérir la parcelle AH 707 d'une superficie de 238m² située au Puits Menier. Le Maire demande l'accord du conseil pour effectuer cette vente par acte notarié. Il propose que le tarif soit fixé à l'euro symbolique, car M. SABAS a apporté les preuves de l'appropriation de cette parcelle depuis plus de 30 ans.

Accord du Conseil Municipal.



- Madame Emilie DOYEN et Monsieur Alexandre REGEON seraient acheteurs de la parcelle 411 C 760 d'une superficie de 710m², qui est enclavée dans leur terrain. Ils proposent la somme de 100€. Le Maire demande l'accord du conseil pour effectuer cette vente par acte notarié. Il s'agit des enfants de Brigitte Fouré, elle sort donc de la salle le temps de la délibération et du vote.

Accord du Conseil Municipal.



- Monsieur Jacques LEONARD a proposé d'acheter la parcelle 411 D 1236 d'une superficie de 3252m², 411 D 1238 (2140 m²) et 411 D 1241 (2668 m²) qui sont situées à côté de ses parcelles. Le Maire demande l'accord du conseil pour effectuer cette vente par acte notarié et sollicite l'avis quant au prix.
- Il est proposé la somme de 1000€ pour l'achat de ces parcelles.

Accord du Conseil Municipal.



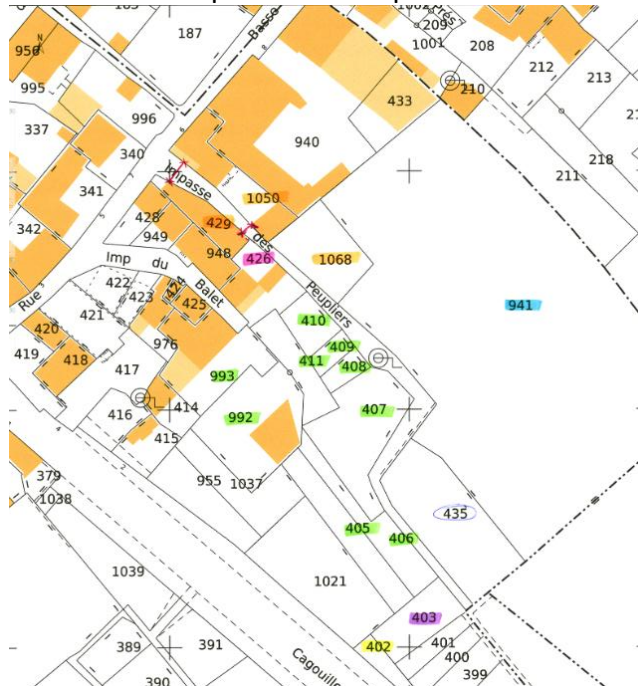
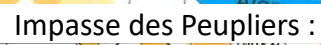
Le Maire rappelle que le Conseil municipal a lancé une procédure d'état d'abandon manifeste concernant le terrain situé à Villejésus, Rue des Montplaisirs, cadastré 411 ZN 210 dont les propriétaires sont Monsieur ATKIN Peter, Joseph et Madame ATKIN Sally, Elizabeth (née PEGG), domiciliés au Royaume-Uni et injoignable. Leur parcelle, d'une surface de 2,5 hectares, n'est pas entretenue. L'estimation de ce bien, réalisée par la Direction des services fiscaux, évalue sa valeur vénale à 11 000€. Les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 23 février 2025 et 25 juillet 2025 relatifs à la parcelle cadastrée 411 ZN 210 n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire. Cet immeuble, après son acquisition par la commune et à l'exécution de travaux d'aménagement pourrait être affecté à une réserve foncière.

Ainsi, le Maire propose de poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit terrain dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Accord du Conseil Municipal.



Le Maire informe qu'il a reçu des propositions pour aliéner plusieurs voies de la commune :
Chemin rural dit de Fontbrun :



[illegible]

The map displays a rural landscape with a river (Ruisseau de la Rivière) flowing through it. The river is highlighted in blue and labeled 'Ruisseau de la Rivière' in several places. The surrounding land is divided into numerous parcels, many of which are numbered (e.g., 665, 444, 443, 439, 440, 437, 436, 435, 434, 433, 432, 431, 430, 429, 428, 427, 426, 425, 424, 423, 422, 421, 420, 419, 418, 417, 416, 415, 414, 413, 412, 411, 410, 409, 408, 407, 406, 405, 404, 403, 402, 401, 400, 399, 398, 397, 396, 395, 394, 393, 392, 391, 390, 389, 388, 387, 386, 385, 384, 383, 382, 381, 380, 379, 378, 377, 376, 375, 374, 373, 372, 371, 370, 369, 368, 367, 366, 365, 364, 363, 362, 361, 360, 359, 358, 357, 356, 355, 354, 353, 352, 351, 350, 349, 348, 347, 346, 345, 344, 343, 342, 341, 340, 339, 338, 337, 336, 335, 334, 333, 332, 331, 330, 329, 328, 327, 326, 325, 324, 323, 322, 321, 320, 319, 318, 317, 316, 315, 314, 313, 312, 311, 310, 309, 308, 307, 306, 305, 304, 303, 302, 301, 300, 299, 298, 297, 296, 295, 294, 293, 292, 291, 290, 289, 288, 287, 286, 285, 284, 283, 282, 281, 280, 279, 278, 277, 276, 275, 274, 273, 272, 271, 270, 269, 268, 267, 266, 265, 264, 263, 262, 261, 260, 259, 258, 257, 256, 255, 254, 253, 252, 251, 250, 249, 248, 247, 246, 245, 244, 243, 242, 241, 240, 239, 238, 237, 236, 235, 234, 233, 232, 231, 230, 229, 228, 227, 226, 225, 224, 223, 222, 221, 220, 219, 218, 217, 216, 215, 214, 213, 212, 211, 210, 209, 208, 207, 206, 205, 204, 203, 202, 201, 200, 199, 198, 197, 196, 195, 194, 193, 192, 191, 190, 189, 188, 187, 186, 185, 184, 183, 182, 181, 180, 179, 178, 177, 176, 175, 174, 173, 172, 171, 170, 169, 168, 167, 166, 165, 164, 163, 162, 161, 160, 159, 158, 157, 156, 155, 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, 114, 113, 112, 111, 110, 109, 108, 107, 106, 105, 104, 103, 102, 101, 100, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91, 90, 89, 88, 87, 86, 85, 84, 83, 82, 81, 80, 79, 78, 77, 76, 75, 74, 73, 72, 71, 70, 69, 68, 67, 66, 65, 64, 63, 62, 61, 60, 59, 58, 57, 56, 55, 54, 53, 52, 51, 50, 49, 48, 47, 46, 45, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1). The map also shows several buildings, some of which are red and others are blue. The text 'PRE CLOS' is visible in the upper left, 'POINTE DU CLOS' in the upper center, 'RUISSEAU DE LA RIVIERE' along the river, and 'CHOLLET' in the lower right. A scale bar at the bottom indicates distances in meters (0, 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900, 1000).

Il n'y aura qu'une seule enquête pour l'ensemble des voies qui seront ensuite proposées à l'achat aux riverains qui le souhaiteraient.

Accord du Conseil Municipal.

Admission en non-valeur

Le Maire présente la demande d'admission en non-valeur de la trésorerie :

- Lyonie NTEPPE (Travaux effectués d'office suite à l'inaction du propriétaire) pour un montant de 3 392,81€
- Matthys BADENHORST (Travaux effectués d'office suite à l'inaction du propriétaire) pour un montant de 14 377€
- Chrystelle BERTEAUX (Dettes de cantine) pour un montant de 218,40€
- Kévin JALAIN (Dettes de cantine) pour un montant de 240,15€

Le Maire demande l'accord au conseil d'admettre en non-valeur ces créances.

Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses

- Le Maire informe qu'à la suite de la mobilisation de la municipalité et de la Sous-Préfète, SOLIHA a reçu la garantie que les subventions pour la Maison Justaud seront bien versées, la prorogation a été accordée.
- Le Maire informe qu'il a reçu un courrier de l'ABF pour que le périmètre délimité des abords du château de crève-cœur soit réalisé prochainement.
- Le Maire rappelle que Christophe Labonne qui tenait le magasin « Le bon marché des saveurs » a cessé son activité, un cadeau lui a été offert de la part de la municipalité. « Nana » qui a repris le magasin, a ouvert. Le magasin « Le central » a fermé.
- Les travaux du FDAC ont été effectués pour la partie voirie, les reprises du pluvial auront lieu fin novembre.
- Les terrains à Bois Billon sont terminés. Une famille s'est installée sur un terrain sans autorisation donc une expulsion est en cours.
- Le Maire rappelle que le forum des associations aura lieu le samedi 6 septembre.
- Le revêtement de l'aire couverte est en train d'être refait par la Communauté de Communes, conformément à la demande des élus de la commune.
- Il y aura le passage de « Val mob » sur val de Charente le 20 septembre avec un passage sur Aigre, un apéritif sera offert par la municipalité.
- Le Maire informe que suite à sa demande, la CDC va mettre à disposition des œuvres de Marc Mouclier à l'Espace France Services.
- La Préfecture souhaite créer un réseau de référents laïcité, la commune doit donc désigner un élu afin de remplir cette mission. Le Maire propose de désigner Emilie ROUX. Accord du Conseil Municipal.
- L'ancienne salle de classe de Villejésus est mise à disposition d'une chorale. Les séances commenceront le 18 septembre.
- Il y aura un concert d'une chorale d'Angoulême le 28 septembre à la salle des fêtes d'Aigre.
- Le centre de gestion a été saisi pour le transfert de la bibliothèque et de la poste à la commune. Il a émis un avis favorable.
- Le Maire informe qu'Orange souhaite fermer le réseau cuivre. Il a demandé à Orange le nombre d'habitants concernés et pour l'instant, a émis un avis défavorable.

- Le Maire informe avoir reçu un courrier de la société SAS Hénéis Energie qui souhaite créer une parcelle déportée de leur unité de méthanisation. Ce site est sur une propriété privée. Le Maire a émis un avis favorable.
- L'opération sur la réhabilitation des bâtiments communaux est terminée. 62 000€ de subventions ont été perçues.
- Lê-Xuân LAIRAUD informe qu'il n'y a pas d'éclairage dans la rue basse l'été alors qu'il y en a dans les autres rues du bourg au moment de la frairie de Villejésus, elle demande s'il est possible que pendant la frairie la rue basse soit rajoutée sur la liste des rues qui bénéficient de l'éclairage public. Pour rappel, pendant l'été, l'éclairage public est arrêté. Le Maire précise que l'éclairage est rétabli uniquement dans le secteur du centre pour la frairie.
Elle informe également que le composteur collectif situé rue basse a mis très longtemps à être vidé. Le Maire informe que Calitom a été relancé à plusieurs reprises et que celui-ci a été vidé ce début de semaine.
Elle demande à refaire le marquage du stop « rue des petites vignes » qui ne se voit plus. Le Maire indique que c'est prévu.
- Brigitte FOURÉ a échangé avec Charentes Tourisme pour le projet Murmuration sur l'avancée du prototype d'outils – Plusieurs réflexions sur ilot de chaleur, niveau de l'eau, de l'ambroisie etc... Réflexion également sur l'impact environnemental.
- Amandine GUILLAUME demande où en sont les travaux de la boulangerie. Le Maire indique qu'un point est prévu prochainement avec la SAEML et sera présenté au Conseil lors de la prochaine séance. Ils ont visité l'ancienne épicerie « Le panier du coin » car les travaux sont compliqués dans l'ancien bâtiment. Le projet se ferait donc peut-être dans un autre commerce du centre-ville.
- Le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que Damien TRILLAUD s'est marié le week-end dernier et le félicite.

Fin de la réunion à 20h15.